



Programme de Développement concerté de l'administration numérique territoriale (DCANT)

2018-2020

L'État et les collectivités territoriales transforment ensemble le service public

Dossier de presse























Sommaire

Le mot du Secrétaire d'État au numérique	3
Le programme DCANT 2018-2020	4
Un parti-pris méthodologique	5
Des illustrations d'actions opérationnelles	6
En savoir plus	7
Contacts presse	8

Le mot du Secrétaire d'État au numérique



Le programme de Développement Concerté de l'Administration Numérique Territoriale 2018-2020 est le fruit d'une co-construction entre l'État et les collectivités territoriales. Il porte une autre conception des politiques publiques et des axes de travail prioritaires pour accompagner la transformation numérique des territoires.

Aujourd'hui, les élus et agents du service public sont le visage de la République partout en France. Ils sont à la fois le miroir des besoins de notre société et le moteur indispensable à sa transformation. C'est pourquoi il nous faut chercher les synergies territoriales pour qu'elles s'adaptent en permanence aux attentes de nos concitoyens.

La transformation numérique est au cœur de mes engagements. Constituant l'une des mesures de la Conférence nationale des territoires, ce nouveau programme DCANT entend poursuivre son ambition d'une administration numérique en mode plateforme.

Plus encore, il permet l'articulation de l'action gouvernementale de transformation numérique de l'État, que nous portons à travers le programme Action publique 2022, avec les énergies des collectivités territoriales.

Notre défi partagé : œuvrer pour l'émergence d'une République plateforme, partout et pour tous.

Mounir MAHJOUBI Secrétaire d'État chargé du numérique

Le programme DCANT 2018-2020

État et collectivités territoriales transforment ensemble le service public

L'État et les associations d'élus publient aujourd'hui leur programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale (DCANT) pour la période 2018-2020. Véritable feuille de route de la transformation numérique des territoires, ce programme a été entièrement co-écrit par les associations d'élus et les représentants des services de l'État autour d'une ambition partagée : construire ensemble des services publics numériques fluides et performants.

Le programme DCANT est une mesure du volet transition écologique et numérique des territoires de la Conférence nationale des territoires du 17 juillet 2017 mise en place par le Gouvernement pour associer les collectivités territoriales en amont de toute décision les concernant.

4 priorités sont au cœur du programme DCANT 2018-2020 pour les territoires :

- ► Construire un socle commun d'applications, de briques numériques, de référentiels et de cadres partagés pour accélérer la transformation numérique des Territoires
- ► Garantir une gouvernance partagée entre l'État et les collectivités territoriales de la transformation numérique des Territoires
- ► Contribuer à une approche globale de la donnée au service des politiques d'intérêt général dans les Territoires
- Faciliter le passage à l'échelle de l'administration numérique dans les Territoires

35 premières actions sont à engager dès le 1er semestre 2018 ; par exemple : la valorisation des actions de cyber sécurité dans l'offre de services de l'État auprès des collectivités territoriales ; ou l'ouverture de l'incubateur de services numériques des « start-ups » d'État aux collectivités territoriales pour répondre à des cas d'usages territoriaux. Ces actions ont vocation à être actualisées et enrichies tous les 6 mois, dans une logique d'agilité.

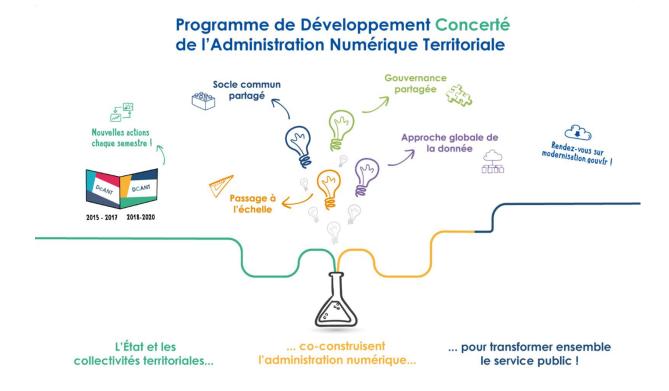
Le présent programme est publié au titre de la Conférence nationale des territoires du 14 décembre 2017.

Un parti-pris méthodologique

La co-construction au cœur du programme DCANT 2018-2020

Le programme a été élaboré en co-construction avec les associations d'élus : de l'identification des thématiques prioritaires au cours de temps d'échanges bilatéraux, en passant par l'idéation en groupes de travail jusqu'à la co-écriture du programme sur un logiciel libre d'éditeur de texte collaboratif : l'État et les collectivités territoriales poursuivront avec cette méthodologie éprouvée pour la mise en œuvre du programme DCANT 2018-2020.

Découvrez-les coulisses de son élaboration: https://www.dailymotion.com/video/x6bjjav



▶ Une mise en œuvre favorisant l'agilité pour ce nouveau programme

Le programme entend concilier une double-approche : pragmatique et numérique. Sur le long terme, une feuille de route commune qui définit 4 ambitions et des convictions partagées entre l'État et les collectivités territoriales. À court terme, 35 actions sont d'ores et déjà identifiées et seront initiées dès le premier semestre 2018. À ce titre, les acteurs du programme DCANT (Ministères et collectivités territoriales) 2018-2020 seront en mesure de réinterroger et enrichir ses actions tous les 6 mois.

Des illustrations d'actions opérationnelles



Construire un socle commun d'applications, de briques numériques, de référentiels et de cadres partagés pour accélérer la transformation numérique des Territoires

- Organiser un état des lieux des référentiels et briques numériques existants et en cours de création auprès des collectivités territoriales, des ministères, des opérateurs pour initier une première version du socle commun
- Valoriser les actions de L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) dans l'offre de services de l'État auprès des collectivités territoriales



Garantir une gouvernance partagée entre l'État et les collectivités territoriales de la transformation numérique des Territoires

- Recenser les échéances des travaux relatifs à la transformation numérique (CNT, CAP 2022, obligations réglementaires) ainsi que les comitologies existantes au niveau national et local (CRSN) ou à venir, notamment politique, autour du numérique afin :
 - de formaliser les principes de concertation et de co-construction des acteurs du programme DCANT (notamment d'un agenda partagé);
 - **d'identifier les nouveaux partenaires** (associations professionnelles, associations sectorielles, associations de consommateurs, fédérations, acteurs privés);
 - d'associer l'ensemble des administrations centrales et déconcentrées aux travaux de l'INP afin d'alimenter les différents niveaux de décision de la concertation territoriale.



Contribuer à une approche globale de la donnée au service des politiques d'intérêt général dans les Territoires

- Faire connaître la possibilité de coopérer avec l'incubateur de services numériques des « start-ups » d'État et en renforcer l'ouverture aux collectivités territoriales pour répondre à des cas d'usages territoriaux
- Capitaliser sur la préfiguration du projet Open Data Locale : socle de données (capacité à identifier les données prioritaires à ouvrir dans le cadre de la loi République numérique), kit pédagogique etc.



Faciliter le passage à l'échelle de l'administration numérique dans les Territoires

- Intégrer les **principes** et briques numériques issues **du socle commun** dans la définition **des exigences des appels à projets et dispositifs de financement** de l'administration numérique territoriale (exemple : « API by design »)
- ► Renforcer la co-construction des actions de formation et de création des e-ressources autour des briques numériques, notamment en partenariat avec le CNFPT (exemple : FranceConnect)

En savoir plus

Le programme

Retrouvez l'intégralité du programme DCANT 2018-2020 sur le portail de la modernisation de l'état :

http://www.modernisation.gouv.fr/ladministration-change-avec-le-numerique/dans-les-collectivites-territoriales/quand-etat-et-collectivites-territoriales-transforment-ensemble-leservice-public-decouvrez-le-programme-dcant-2018-2020

L'actualité

Suivez l'actualité du programme DCANT sur Twitter <u>@Programme DCANT</u> #DCANT

Contacts presse

Secrétariat d'État au numérique :

presse@numerique.gouv.fr / 01 42 75 66 26

Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC) :

Axelle de Fontgalland axelle.de-fontgalland@modernisation.gouv.fr / 01 53 18 03 50 ou 06 29 88 52 55























